COMMUNE DE MAURECOURT
78780

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation :
12 février 2024

Date affichage avis :
12 février 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

Objet :
MODALITÉS DE LA MISE À DISPOSITION DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 février à 19 h 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Xavier TALON, 1er Adjoint au Maire

Etaient présents : Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, Mme Annie LE MEZEC, M. Anthony DESCHAMPS, Mme Martine DUPUY, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, M. Patrick CHALES, Mme Béatrice BOUREL, Mme Estelle DRENO, Mme Cloé BLANCHARD

Excusés : M. Didier GUERREY (représenté par M. Xavier TALON), M. Joël DRECOURT (représenté par M. Patrick CHALES), M. Jean-Pierre BAUDIN (représenté par M. Daniel WOTIN), Mme Astrid DELANNOY (représentée par Mme BARATELLA), M. Joël TISSIER (représenté par Mme Martine DUPUY), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par Mme Annie LE MEZEC), M. Adrien LE TALLEC (représenté par M. René CHOTEAU)

Absents : Mme Félisberta MENDES-SEMEDO, Mme Audrey AMAURY

Secrétaire de séance : Mme Nicole COURBET

Le conseil municipal,
Sur présentation de Madame BARATELLA,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 et suivants et L.153-45 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 12/07/2004,
Vu l'arrêté du Mairie, en date du 17 janvier 2024, engageant la modification simplifiée n°3 du PLU afin de compléter les dispositions générales, de modifier les zones A, N, UA, UB, UC et UD, de créer un sous-secteur UCa et de rectifier 'une erreur matérielle au plan de zonage.
Vu le bureau municipal du 15 février 2024,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture pour une durée d'un mois à compter du 11 mars 2024 ;
De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins quinze jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site de la Commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme sera ouvert et tenu à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;
Le projet pourra être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : ville-maurecourt.fr, les observations pourront être formulées à l'adresse suivante : urbanisme@ville-maurecourt.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20240222-2024-03-DE
Date de télétransmission : 24/02/2024
Date de réception préfecture : 24/02/2024

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme auprès de la Mairie de Maurecourt, dès la publication de la délibération du Conseil Municipal définissant les modalités de mise à disposition ;
À l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public ;
La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 23 février 2024
Le 1er Adjoint au Maire,
11ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

MAIRIE DE MAURECOURT 78780

Xavier TALON

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20240222-2024-03-DE
Date de télétransmission : 24/02/2024
Date de réception préfecture : 24/02/2024